



Communiqué de presse UMIH – SNDLL – GNI – CSLMF - SNEG

Paris, Bercy le 24 juillet 2020,

Ce jour, vendredi 24 juillet 2020, s'est tenue à Bercy la deuxième réunion avec Alain Griset, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises.

Cette réunion fait suite à celle du 17 juillet dernier, au cours de laquelle nous avons sollicité *a minima* la prise en compte des frais fixes de nos discothèques en définissant un tronc commun - loyers, assurances, EDF, etc.

Après de difficiles négociations et arbitrages à Matignon, nous obtenons une première prise en compte politique pour notre secteur d'activité, à savoir les discothèques de type P, seuls acteurs économiques du secteur marchand toujours fermés.

Les annonces du ministre sont les suivantes :

- Accès pour tous au volet 1 du fonds de solidarité 1.500 €,
- Modifications des conditions d'accès au volet 2 uniquement pour les types P Discothèques,
- Les charges fixes des mois de juin, juillet et août seront prises en compte jusqu'à 15.000 € par mois, soit au total une moyenne de 45.000 € sur présentation de justificatifs, mais avant le 15 août pour prise en charge du mois de juin.

Le ministre a accepté de prévoir une clause de rendez-vous vers la fin du mois d'août pour faire un nouvel état des lieux.

S'agissant du sujet traitant d'une éventuelle ouverture de nos établissements, le ministre s'est déclaré favorable à une concertation interministérielle avec les ministres de l'Intérieur et de la Santé.

Concernant l'octroi de Prêts Garantis par l'Etat, dont certains exploitants n'ont pas eu accès, le ministre s'est engagé à organiser une réunion rapidement avec le dirigeant de la Fédération Française Bancaire et nous.

Nous considérons qu'il est urgent de normaliser la relation entre le milieu bancaire et notre secteur d'activités.

Nos organisations syndicales représentatives considèrent que le contenu de cette réunion certes, ne répond pas à la totalité de nos demandes, mais constitue une première prise en compte politique à l'égard de l'activité discothèques.

Beaucoup de travail reste à faire, mais cette première bouffée d'oxygène va permettre de redonner de l'espoir à des exploitants sans ressources depuis désormais presque cinq mois.

Le ministre s'est déclaré favorable à une rencontre entre le Conseil scientifique et les organisations professionnelles, afin d'examiner les conditions de réouverture des discothèques à l'échelle du territoire et de l'évolution de la situation sanitaire.

Ce premier résultat significatif est à mettre au profit de l'union de nos organisations syndicales et de la plateforme commune établie.

NOUS NE LACHERONS RIEN !